

# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Commune de CERISIERS

4.3.5.1.Document graphique

Centre de la commune au 1 / 2 000 ème

Plan n° 4.3.5.1

Arrêté par délibération du Conseil Communautaire : le 20/08/2019  
Approuvé par délibération du Conseil Communautaire :

INITIATIVE Aménagement et Développement  
Adresse : 4, Passage Jules César - 70000 VESOUL  
Tél : 03 84 74 46 47 - Fax : 03 84 73 33 89  
xinitiative@orange.fr

0 m 20 m 40 m 60 m 80 m 100 m

"Origine cadastre (C) - DGFIP - Droits de l'Etat réservés - 2012"  
Plan cadastral actualisé en Juin 2016

### Légende :

— Limite de zones et de secteurs.

### ZONES URBAINES

**U** Zone urbaine mixte : habitat et activités économiques, services, équipements compatibles avec l'habitat.

**UX** Zone urbaine à vocation d'activités économiques.

**UE** Zone urbaine destinée aux équipements d'intérêt collectif et des services

**UA** Zone urbaine à caractère patrimonial des centres anciens

**Uoap** Secteur de la zone U soumis à des OAP

### ZONES A URBANISER

**1AUX** Zone à urbaniser dans le respect des conditions définies par les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement.  
Vocation principale d'activités économiques.

**1AUE** Zone à urbaniser dans le respect des conditions définies par les orientations d'aménagements et de programmation et le règlement - vocation équipements d'intérêt collectif et des services

### ZONES AGRICOLES

**A** Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles.

**Ap** Secteur de la zone A de protection paysagère

**Ax** Secteur de la zone A réservé aux stockages agricoles considéré - STECAL

### ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

**N** Zone, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages, soit de leur caractère d'espaces naturels.

**Ncor** Secteur de la zone N en lien avec des enjeux environnementaux (continuités écologiques)

Emplacements réservés et numéro d'opération.

Liaisons douces à conserver ou à valoriser.

Bâtiment agricole existant

Bâtiment pouvant changer de destination

Espaces boisés classés

Préservation des commerces au rez de chaussée

### Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles L.151-19 et L.151-23 :

Eléments ponctuels ou linéaires du bâti ou du paysage (données commune et IAD) :  
\* Arbres remarquables / Alignements d'arbres / Promenades arborées  
\* Puits / Lavoir / Fontaine  
\* Eglise / Croix / Monument / Habitats troglodytiques / sculpture ...

— Cours d'eau, fossé, marre, étang. — Milieux humides (données DREAL)

— Vergers de production (V1) — Vergers au sein du village (V2)

— Bois, haies, bosquets

### Risques et nuisances repérés au titre des articles R.151-31 ou R.151-34 :

— Axe de ruissellement

— Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave

— Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappes

Voir plan de l'ensemble de la commune

Numéro surface	Nature de l'opération	Bénéficiaire	Superficie m <sup>2</sup>
	Espace à végétaliser / Tampon par rapport à la déchetterie	Commune de Cerisiers	556

